



1euro
PAR
MOT



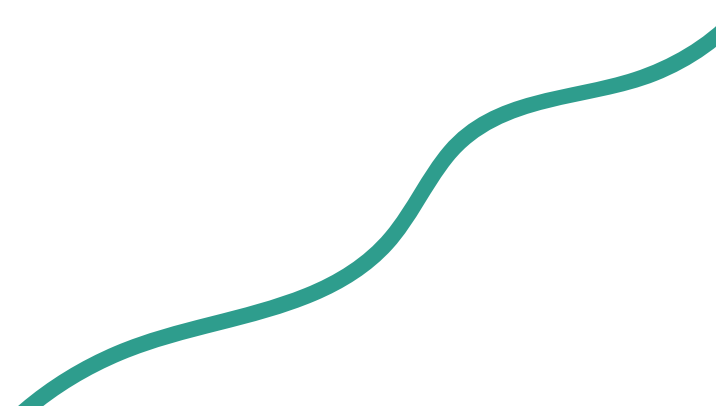
FICHE TECHNIQUE

Don Coup de Pouce



SOMMAIRE

1 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES STRUCTURES	p3
A. Le Don Coup de Pouce : pour propulser vos initiatives locales	p3
● QUI PEUT CANDIDATER ?	p3
● GARANTIE D'ÉTHIQUE ET DE VALEURS	p3
B. Domaines d'activités éligibles	p4
● DOMAINES D'INTERVENTION	p4
2 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS	p5
3 - CYCLE D'UNE CANDIDATURE	p6
● SÉLECTION DES DOSSIERS PRÉSENTÉS AU VOTE	p7
● VENTILATION PAR DOMAINE	p7
● DÉSIGNATION PAR CONSULTATION DES PROJETS SOUTENUS	p7
4 - ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE SOUTENUE	p8
● MODALITÉS DE VERSEMENT	p8



1 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES STRUCTURES

A. Le Don Coup de Pouce : pour propulser vos initiatives locales.

Les dons dits « coups de pouce » ont vocation à **soutenir ponctuellement des initiatives collectives** dans une logique de réactivité, d'expérimentation et d'**encouragement de l'engagement citoyen ou associatif**.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Pour bénéficier d'un don, le projet doit répondre à l'**ensemble des conditions suivantes** :

- **Faire partie des structures éligibles** :
Associations,
structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS),
structures coopératives
collectifs citoyens organisés.
- **Appartenir** à l'un, ou plusieurs, des **domaines d'activités détaillés ci-dessous** ;
- **Respecter les critères spécifiques émis dans le cadre de l'appel à projets concerné**.
- Les projets peuvent être portés par des **structures déjà constituées ou en cours de création**. La seule condition est de **disposer d'un cadre juridique** permettant la réception des fonds et garantissant une utilisation totalement transparente.

GARANTIE D'ÉTHIQUE ET DE VALEURS

Le fonds **se réserve le droit de suspendre l'éligibilité d'une structure en cas de doute légitime sur le respect de nos valeurs** indiquées dans notre Charte.



B. Domaines d'activités éligibles

Le fonds a défini **5 grands ensembles d'activités** couvrant les domaines éligibles à l'action du Fonds :

SOCIAL, SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Ce domaine contient les initiatives visant à renforcer l'**entraide, la cohésion sociale et le bien-être collectif** à l'échelle locale.

***Exemples :** Cantines ou épiceries solidaires, initiatives intergénérationnelles, actions locales de prévention santé ou de soutien social.*

CULTURE, MÉDIAS, ÉDUCATION ET PARTAGE DES SAVOIRS

Ce domaine rassemble les initiatives **favorisant l'accès à la culture, la transmission de connaissances** et le **développement de pratiques collectives** d'apprentissage ou de création.

***Exemples :** Projets artistiques participatifs, médias locaux ou citoyens, actions d'éducation populaire, transmission de savoir-faire artisanaux ou techniques, événements favorisant le partage de connaissances.*

INITIATIVES PARTICIPATIVES

Ce domaine regroupe les projets favorisant l'**implication directe des habitants dans la vie collective et les dynamiques locales**. Il concerne les initiatives permettant aux citoyens de se rencontrer, de décider ensemble ou d'**agir collectivement** pour leur **territoire**.

***Exemples :** démarches citoyennes locales, projets portés par des collectifs d'habitants, initiatives favorisant la participation démocratique, projets renforçant la vie associative ou communautaire, espaces de dialogue et d'action collective.*

ÉCOLOGIE, TRANSITIONS ET AGRICULTURE

Ce domaine comprend les initiatives contribuant concrètement à la **transition écologique** et à la **résilience des territoires**. Il englobe les projets favorisant des modes de vie plus **durables**, la **préservation des ressources**, la **relocalisation** de certaines activités ou l'**adaptation écologique** des territoires.

***Exemples :** Jardins partagés, projets d'agriculture locale, recycleries, ateliers de réparation ou réemploi, projets liés à la biodiversité ou à la nature, actions de sensibilisation écologique, mobilités douces...*

ÉCONOMIE LOCALE ET COOPÉRATION

Ce domaine vise à soutenir des initiatives **économiques collectives contribuant au développement local** et à la **mutualisation de ressources**. Il concerne les projets qui renforcent la capacité des habitants ou des acteurs locaux à **produire, travailler ou entreprendre autrement**, dans une logique de **coopération** et d'.

***Exemples :** Création ou développement d'un tiers-lieu, ateliers ou outils mutualisés, circuits courts ou initiatives locales de production, espaces de travail partagés...*

DOMAINES D'INTERVENTION

Parce que l'impact est souvent transversal, un projet peut **relever de plusieurs thématiques**. Lors de votre candidature, il vous suffira d'indiquer **le domaine principal qui définit le mieux votre action**. Vous avez également la possibilité de mentionner **un domaine secondaire** si votre projet croise plusieurs enjeux.



2 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Les projets doivent **présenter une action ou un besoin concret, identifiable et réalisable à court terme**. A chaque cycle, les **conditions spécifiques** sont énoncées et concernent les mentions suivantes :

- **Montant maximal autorisé par candidature**
- **Localisation obligatoire du projet** - différent de la localisation du siège social du demandeur (département)
- **Nombre de candidature autorisée par cycle et par structure** : 1
- **Le projet d'achat ou l'action devra être réalisé entre (date) et (date)/année ou avant (date)/année**

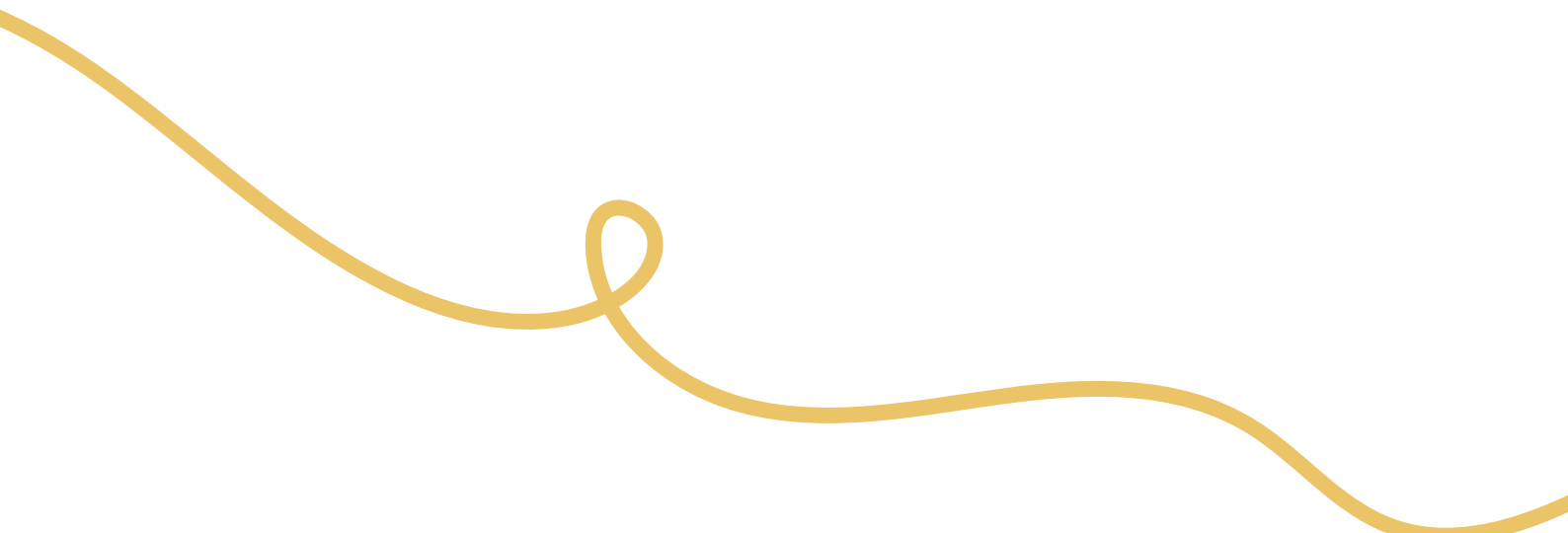
Les **informations requises pour candidater** sont les suivantes pour chaque cycle.

STRUCTURE	PROJET
● Dénomination de la structure et forme juridique ● Adresse du siège social ● Nom et prénom du représentant légal ● Domaine d'activité de la structure (Social, alimentaire...) ● Nom, prénom, adresse mail et téléphone en charge de la candidature ● Site web si existant	● Nom du projet ● Lieu de réalisation ● Objet du financement (ex:) ● Descriptif du projet (1 000 caractères) ● Montant demandé ● Ce montant couvre-t-il intégralement le besoin ? Si non : coût total prévisionnel

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin aux structures candidates.

Informations publiques et confidentialité

Les informations renseignées sont **présentées publiquement** sous la forme communiquée lors de la candidature.
Les informations sur l'adresse du siège social, le représentant légal ainsi que les données de contact de la personne responsable de la candidature **ne sont pas rendues publiques**.



3 - CYCLE D'UNE CANDIDATURE

Les informations sur les modalités de dépôt seront renseignées à chaque cycle sur le formulaire de candidature.

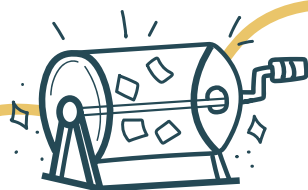
Seront mentionnés la date limite de dépôt et le moyen utilisé pour déposer le dossier (adresse email, dépôt direct sur le site...)



1 Réception des dossiers



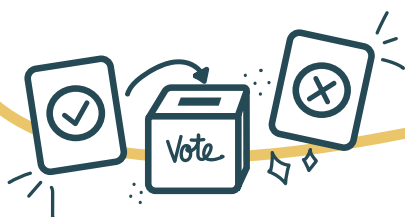
2 Vérification par nos équipes de l'éligibilité



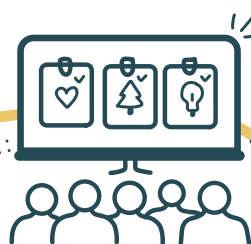
4 Tirage au sort selon principe de ventilation



3 Retours aux candidats sur l'éligibilité ou non



5 Retours aux candidats sur la mise au vote ou non de leurs dossiers



6 Présentation des projets sélectionnés aux membres votants



8 Résultats par mails de la consultation aux 10 projets présentés



7 Votes par jugement majoritaire

SÉLECTION DES DOSSIERS PRÉSENTÉS AU VOTE

Une fois l'éligibilité confirmée, la liste des projets soumis au vote est établie par tirage au sort. Pour assurer une représentation équilibrée, nous organisons ce tirage **en fonction de votre domaine d'activité principal**.

- Si un domaine ne compte pas assez de candidats, nous complétons la sélection en tirant au sort parmi les structures ayant choisi ce domaine en choix secondaire.
- Si nécessaire, un dernier tirage est effectué parmi l'ensemble des dossiers restants pour compléter la liste.

VENTILATION PAR DOMAINE

À chaque cycle, **10 dossiers** de candidatures sont proposés à la consultation des membres.

Pour le **cycle "Pilote"** de juin 2026, **2 dossiers sont présentés par domaine**.

Pour **les cycles suivants**, si les membres ont été préalablement consultés, **la répartition** des candidatures par domaine **sera ventilée en fonction des résultats, sur la base suivante** :

CLASSEMENT DU DOMAINE	NOMBRE DE DOSSIERS PRÉSENTÉS
1 ^{er} position	3
2 ^{ème} position	3
3 ^{ème} position	2
4 ^{ème} position	1
5 ^{ème} position	1

DÉSIGNATION PAR CONSULTATION DES PROJETS SOUTENUS

Le choix des projets soutenus **revient aux membres du fonds, par consultation au jugement majoritaire**.

Sur la base des résultats de la consultation, les dossiers présentés sont classés par ordre décroissant d'approbation, en fonction de leur mention majoritaire obtenue*.

Le financement est ensuite attribué projet par projet.

Ceci jusqu'à ce que :

- le plafond de financement disponible pour le cycle en cours soit atteint**
- OU
- il ne reste plus de projet ayant une mention majoritaire égale ou supérieure à "Acceptable"

* Les votants attribuent à chaque projet une mention, parmi la liste suivante :

Excellent - Bon - Acceptable - Insuffisant - Très insuffisant

La médiane obtenue détermine leur mention majoritaire. En cas de mentions majoritaires identiques, les dossiers concernés sont départagés selon la méthode dite récursive.

*** Un projet soutenu est obligatoirement financé à hauteur du montant demandé. S'il devait rester un reliquat de financement disponible ne permettant pas de financer intégralement le projet suivant dans le classement, ce reliquat est alors reporté sur le prochain appel à projet.*

4 - ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE SOUTENUE

Dans le cadre de [la charte du fonds](#), 1 euro par Moi assure à ses membres une transparence totale sur les investissements. Il est donc demandé aux structures soutenues de faire les retours suivants dès qu'elles le peuvent :

- Des photos de l'action, de l'achat ou de la réparation.
- Des retours quantitatifs (ce qui peut être compté ou mesuré) et qualitatifs (ce qui peut être observé).
min. 1000 caractères - max. 2 500 caractères

Ces informations seront rendues publiques.

Pour pouvoir **donner de la visibilité au fonds**, nous demandons également **les actions suivantes** aux structures soutenues :

- Programmer un crosspost ou post sur leurs réseaux sociaux (Facebook, Insta, LinkedIn, Mastodon...)* - à définir avec notre équipe de communication
- Mettre à disposition des affiche(s) et plaquettes 1 euro par Moi dans leurs locaux*
- Publier un article dans un envoi newsletter*

**Sous réserve des possibilités techniques ou logistiques de la structure.*

MODALITÉS DE VERSEMENT

Le montant demandé sera versé en une seule fois (100 %), dans un délai de deux semaines après réception de la convention signée par la structure.

Dans le cas où l'objet du financement n'est pas réalisé dans les délais impartis, 1 euro par Moi demandera le remboursement intégral de la somme accordée.